

ASSOCIATION LES JARDINS D'AKAZOUL

7, rue Laroque
33 560 SAINTE-EULALIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION LES JARDINS D'AKAZOUL

7, rue Laroque
33 560 SAINTE-EULALIE

A l'assemblée générale de l'association LES JARDINS D'AKAZOUL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES JARDINS D'AKAZOUL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

G

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le correct rattachement des subventions d'exploitation à l'exercice audité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BORDEAUX,
Le 07 avril 2026,


GAËLLE MARQUE
Commissaire aux comptes

CENTRE SOCIAL LES JARDINS D'AKAZOUL
SAINTE EULALIE

Le 31/03/2026 à 11:29

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 347.75	2 347.75		
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	2 347.75	2 347.75		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 406.64	67 758.12	1 648.52	2 185.09
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	69 406.64	67 758.12	1 648.52	2 185.09
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	71 754.39	70 105.87	1 648.52	2 185.09
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	84 406.70		84 406.70	92 136.63
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	83 521.17		83 521.17	67 408.82
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	885.53		885.53	24 727.81
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	105 155.94		105 155.94	69 214.47
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				368.39
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	189 562.64		189 562.64	161 719.49
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	261 317.03	70 105.87	191 211.16	163 904.58

Le 31/03/2026 à 11:29

CENTRE SOCIAL LES JARDINS D'AKAZOUL
SAINTE EULALIE

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	74 943.44	74 943.44
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	21 913.03	42 677.41
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	22 091.16	-20 764.38
SITUATION NETTE (1)	118 947.63	96 856.47
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	118 947.63	96 856.47
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	32 904.04	28 946.63
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	32 904.04	28 946.63
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2.64	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 239.13	3 710.66
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	16 498.10	17 731.99
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	3 800.72	4 801.54
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	17 818.90	11 857.29
TOTAL DETTES (5)	39 359.49	38 101.48
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	191 211.16	163 904.58

Le 31/03/2026 à 11:28

CENTRE SOCIAL LES JARDINS D'AKAZOUL
SAINTE EULALIE

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	1 287.00		1 429.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	152 444.78		153 052.82
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		152 444.78	153 052.82
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	263 331.98		258 810.00
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 266.00		
DONS MANUELS	7 266.00		
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		270 597.98	258 810.00
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	28 946.63		50 813.65
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	7 101.65		2 797.62
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		460 378.04	466 903.09
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	110 622.95		154 649.19
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 006.37		4 870.16
SALAIRES ET TRAITEMENTS	221 181.10		228 575.01
CHARGES SOCIALES	66 771.97		67 417.72
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	1 172.57		1 943.56
DOTATIONS AUX PROVISIONS	32 904.04		28 946.63
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	2 052.82		1 933.61
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		439 711.82	488 335.88
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		20 666.22	-21 432.79

CENTRE SOCIAL LES JARDINS D'AKAZOUL
SAINTE EULALIE

Le 31/03/2026 à 11:28

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 424.94		703.73
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 424.94	703.73
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		1 424.94	703.73
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION			1 025.17
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			1 025.17
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION			1 060.49
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			1 060.49
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			-35.32

CENTRE SOCIAL LES JARDINS D'AKAZOUL
SAINTE EULALIE

Le 31/03/2026 à 11:28

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		461 802.98	468 631.99
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		439 711.82	489 396.37
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		22 091.16	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			20 764.38
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	32 722.30		32 353.61
PRESTATION EN NATURE	81 000.00		81 000.00
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		113 722.30	113 353.61
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	81 000.00		81 000.00
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	32 722.30		32 353.61
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		113 722.30	113 353.61

CENTRE SOCIAL LES JARDINS D'AKAZOUL
SAINTE EULALIE

Le 31/03/2026 à 11:28

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)			0.00	870 Dons en nature	
861	Mises à disposition gratuite de biens			87000000 CONTRIBUTION BENEVOLAT	32 722.30
86111000	PERSONNEL DETACHE CAF	65 000.00		TOTAL (870)	32 722.30
86113000	MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET CHAR	16 000.00		871 Prestations en nature	
TOTAL (861)			81 000.00	87111000 SUBVENTION CAF PERSONNEL MAD	65 000.00
864	Personnel bénévole			87113000 SUBVENTION VILLE MAD LOCAUX ET CHARGE	16 000.00
86400000	Personnel bénévole	32 722.30		TOTAL (864)	81 000.00
Total charges contributions volontaires			113 722.30	Total produits contributions volontaires	113 722.30

LES JARDINS D'AKAZOUL

7 rue Laroque 33560 SAINTE EULALIE

N° SIRET 490.111.192.00012 - Code APE 9499Z

ANNEXE

EXERCICE 2025

LES JARDINS D'AKAZOUL

7 rue Laroque 33560 SAINTE EULALIE

N° SIRET 490.111.192.00012 - Code APE 9499Z

SOMMAIRE DE L'ANNEXE 2025

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

II - ELEMENTS PARTICULIERS

III - NOTES SUR LE BILAN ET DETAIL DES COMPTES

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

LES JARDINS D'AKAZOUL

7 rue Laroque 33560 SAINT EULALIE

N° SIRET 490.111.192.00012 - Code APE 9499Z

 **Certifié régulier et sincère**
Le Commissaire aux comptes

PREAMBULE

Le total du bilan de l'exercice clos le 31/12/2025, avant affectation du résultat, est de 191 211,16 Euros.
Le résultat de l'exercice est un excédent de : 22 091,16 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.
Les informations communiquées ci-après font parties intégrantes des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12/03/2026

Objet social

L'association a pour objet :

- de participer à l'animation de la vie locale en diffusant des spectacles vivants et en organisant toute autre forme de coopération avec les acteurs locaux.
- d'assurer la promotion et l'insertion sociale des personnes, notamment des plus démunies,
- de contribuer à leur formation citoyenne, culturelle et familiale, en veillant au respect des principes d'action qui ont fondé les mouvements d'éducation populaire (principe de laïcité, de construction collective) et à ceux qui balisent le projet des Centres Sociaux et Culturels (le respect de la dignité humaine, le principe de solidarité l'expérience démocratique)

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement CRC 2009-10, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 831-3 du Plan Comptable Général.

Ce règlement entraîne principalement des modifications de présentation des états financiers, notamment la suppression de la notion de résultat exceptionnel et la nouvelle présentation du résultat.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence sur le résultat net ni sur les Fonds propres de l'exercice. Les impacts portent uniquement sur la présentation de certains postes du compte de résultat. Les informations comparatives relatives à l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un retraitement, conformément aux dispositions transitoires prévues par le règlement ANC n° 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Méthode de comptabilisation des immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation des ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Méthode de comptabilisation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Méthode de comptabilisation de la provision de l'engagement de retraite

La provision de l'engagement de retraite a été calculée de la façon suivante :

Le calcul de cette indemnité de fin de carrière est conforme à la convention collective des acteurs du lien

La provision d'indemnité de départ à la retraite a été constituée uniquement sur l'ensemble du personnel en

- L'âge de départ : 64 ans
- Le turn-over est déterminé en fonction d'un turn-over moyen sur les 4 dernières années par tranche d'âge
- Le taux de charge est calculé en fonction de chaque catégorie
- La table de mortalité prise en compte est celle de l'INSEE
- Le taux d'évolution des salaires retenu est de 3%
- le calcul actuariel est basé sur le taux IBOXXX soit : 3,60%

Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes

LES JARDINS D'AKAZOUL

7 rue Laroque 33560 SAINTE EULALIE

N° SIRET 490.111.192.00012 - Code APE 9499Z

Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes

II) ELEMENT PARTICULIER

Les frais des locaux et leur maintenance sont pris en charge par la ville de Sainte Eulalie depuis 1/07/2006

LES JARDINS D'AKAZOUL

7 rue Laroque 33560 SAINTE EULALIE

N° SIRET 490.111.192.00012 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes

TABEAU DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
A NOUVEAU	2 000,00	-	-	2 000,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
Total	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00

TABEAU DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AU RESULTAT

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
A NOUVEAU	2 000,00	-	-	2 000,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
Total	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00

LES JARDINS D'AKAZOUL

7 rue Laroque 33560 SAINT EULALIE

N° SIRET 490.111.192.00012 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Tableau de mouvements des immobilisations

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immos au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute des immos à la fin de l'exercice
205.10 CONCESSIONS DROIT SIMILAIRES	TOTAL I	-	-	-	-
205.30 LOGICIELS	TOTAL II	2 405,15	-	57,40	2 347,75
211.10 TERRAINS		-	-	-	-
212.00 AGENC. AMENAG. TERRAINS		-	-	-	-
Constructions	213.10 Sur sol propre	-	-	-	-
	213.50 IGAA Sur sol propre	-	-	-	-
	214.10 Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	214.50 IGAA Sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations techniques, matériels & outillages industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	215.10 Installations complexes	-	-	-	-
	215.43 Matériel et outillage	7 105,43	-	-	7 105,43
	215.48 Matériel outillage autre	-	-	-	-
	218.10 IGAA Divers non propriétaire	13 522,68	-	-	13 522,68
	218.20 Matériel de transport	36 311,24	-	-	36 311,24
	218.31 Matériel de bureau	508,80	-	-	508,80
	218.33 Matériel informatique	7 035,97	636,00	1 465,10	6 206,87
	218.36 Matériel de servitude	-	-	-	-
	218.40 Mobilier	5 751,62	-	-	5 751,62
238.00 Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
238.00 Avances et acomptes		-	-	-	-
TOTAL III		70 235,74	636,00	1 465,10	69 406,64
271.10 Autres titres immobilisés		-	-	-	-
275.00 Dépôts-Cautionnements versés		-	-	-	-
TOTAL IV		-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		72 640,89	636,00	1 522,50	71 754,39

LES JARDINS D'AKAZOUL

7 rue Laroque 33560 SAINTE EULALIE

N° SIRET 490.111.192.00012 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Tableau de mouvements des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : amts afférents aux élém sortis et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
280.51 AMT CONCES. DROIT SIMILAIRES	TOTAL I	-	-	-	-
280.53 AMT. LOGICIELS	TOTAL	2 405,15	-	57,40	2 347,75
281.20 AMT. AGENC. AMENAG. TERRAINS		-	-	-	-
Constructions	281.31 AMT. Sur sol propre	-	-	-	-
	281.35 AMT. IGAA Sur sol propre	-	-	-	-
	281.41 AMT. Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	281.45 AMT. IGAA Sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations techniques, matériels & outillages industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	281.51 AMT. Installations complexes	-	-	-	-
	281.54 AMT. Matériel et outillage	6 948,60	106,80	-	7 055,40
	281.54 AMT. Matériel outillage autre	-	-	-	-
	281.81 AMT. IGAA Divers non propriétaire	12 002,53	763,20	-	12 765,73
	281.82 AMT. Matériel de transport	36 311,24	-	-	36 311,24
	281.83 AMT. Matériel de bureau	508,80	-	-	508,80
	281.83 AMT. Matériel informatique	6 527,86	302,57	1 465,10	5 365,33
	281.83 AMT. Matériel de servitude	-	-	-	-
	281.40 AMT. Mobilier	5 751,62	-	-	5 751,62
TOTAL III		68 050,65	1 172,57	1 465,10	67 758,12
TOTAL GENERAL (I + II + III)		70 455,80	1 172,57	1 522,50	70 105,87

LES JARDINS D'AKAZOUL

7 rue Laroque 33560 SAINTE EULALIE

EXERCICE 2025

Méthode de comptabilisation des immobilisations

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue.

Nature des biens immobilisés		Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
CONCES. DROIT SIMILAIRES		-	-	-	-
LOGICIELS		2 347,75	2 347,75	-	1 à 5 ans
AGENC. AMENAG. TERRAINS		-	-	-	5 à 10 ans
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	5 à 10 ans
	IGAA Sur sol propre	-	-	-	5 à 10 ans
	Sur sol d'autrui	-	-	-	5 à 10 ans
	IGAA Sur sol d'autrui	-	-	-	5 à 10 ans
Installations techniques, matériels et outillages indust		-	-	-	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Installations complexes	-	-	-	5 à 10 ans
	Matériel et outillage	7 105,43	7 055,40	50,03	5 ans
	Matériel outillage autre	-	-	-	5 ans
	IGAA Divers non propriétaire	13 522,68	12 765,73	756,95	5 à 10 ans
	Matériel de transport	36 311,24	36 311,24	-	5 ans
	Matériel de bureau	508,80	508,80	-	5 ans
	Matériel informatique	6 206,87	5 365,33	841,54	3 à 5 ans
	Matériel de servitude	-	-	-	5 ans
	Mobilier	5 751,62	5 751,62	-	5 à 10 ans

LES JARDINS D'AKAZOUL

7 rue Laroque 33560 SAINT EULALIE

N° SIRET 490.111.192.00012 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Tableau des provisions inscrites au bilan au 31/12

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour litiges	-	-	-	-
	-	-	-	-
Autres provisions pour charges *	28 947	32 904	28 947	32 904
	-	-	-	-
Total Général	28 947	32 904	28 947	32 904

Dont dotations et reprises	d'exploitation	32 904	28 947
	financières	-	-
	exceptionnelles	-	-

Commentaire :

* Il s'agit des provisions relatives aux indemnités conventionnelles à verser à l'occasion des départs en retraite des salariés

N° SIRET 490.111.192.00012 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Fournisseurs factures non parvenues

Libellé	Solde au début de l'exercice	Provisions	Reprises	Solde à la fin de l'exercice
A NOUVEAU	22,02	-	-	22,02
EXTOURNE	-	-	22,02	-22,02
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
Total	22,02	0,00	22,02	0,00

7 rue Laroque 33560 SAINTE EULALIE

EXERCICE 2025

Comptes de régularisation

Diverses charges à payer

[illegible]

LES JARDINS D'AKAZOUL

7 rue Laroque 33560 SAINT EULALIE

N° SIRET 490.111.192.00012 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Échéances des créances

Etat des créances

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-
Fournisseurs débiteurs		764	764	-
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		83 521	83 521	-
Personnel et comptes rattachés		122	122	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
Etat et autres collectivités publique	Autres impôts, taxes et versement assimilé	-	-	-
	Divers	-	-	-
Débiteurs divers		2 000	2 000	-
TOTAUX		86 407	86 407	-

Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	-
	- Remboursement obtenus en cours d'exercice	-

LES JARDINS D'AKAZOUL

7 rue Laroque 33560 SAINTE EULALIE

N° SIRET 490.111.192.00012 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Échéances des dettes

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
-----------------	--------------	----------------	----------------

Emprunts	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-
	à plus d'un an à l'origine	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		1 239	1 239	-
Personnel et comptes rattachés		2 345	2 345	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		13 812	13 812	-
Etat et autres collectivités publique	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-
	Autres impôts, taxes et versement assimilés	342	342	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-
Autres dettes		3 801	3 801	-

TOTAUX	21 538	21 538	-
--------	--------	--------	---

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-

LES JARDINS D'AKAZOUL

7 rue Laroque 33560 SAINT EULALIE

N° SIRET 490.111.192.00012 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Suivi des fonds propres

Postes	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	74 943	-	-	74 943
Réserves	42 677	- 20 764	-	21 913
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	- 20 764	22 091	- 20 764	22 091
Subvention d'équipement	-	-	-	-
Total Général	96 856	1 327	- 20 764	118 948

LES JARDINS D'AKAZOUL

7 rue Laroque 33560 SAINTE EULALIE

N° SIRET 490.111.192.00012 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

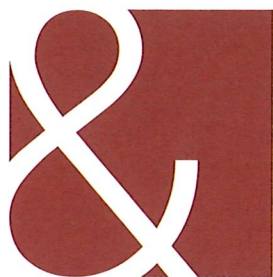
V - Notes sur les comptes spéciaux

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS DU BENEVOLAT Hors Conseil d'Administration, bureau et Assemblée Générale

Comptabilisation des heures d'activités

Activités	Nombre d'heures	Tarif horaire	Valorisation	Méthode utilisée
CLAS	1146,5	13,53	15 512,15	
LEE	18	13,53	243,54	
PRJ	21	13,53	284,13	
REAAP	591	13,53	7 996,23	
ALPHA	60	13,53	811,80	
ADULTE	158	13,53	2 137,74	
MDA	88	13,53	1 190,64	
FESTILALIE	336	13,53	4 546,08	
Total	2418,5		32 722,31	

Montant d'une heures de SMIC chargé = 11,88 € Brut + 13,91 % charges patronales = 13,53 €



Gaëlle Marque
Commissaire aux Comptes



ASSOCIATION LES JARDINS D'AKAZOUL
7, rue Laroque
33 560 SAINTE-EULALIE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale de l'association LES JARDINS D'AKAZOUL,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à BORDEAUX, le 07 avril 2026,

GAËLLE MARQUE
Commissaire aux comptes

Membre de l'Alliance  **eurus**